

2025

Rapport d'activité

CAUE du Cantal



Sommaire

P06
Nos adhérents

P08
Notre Conseil d'Administration

P10
Notre budget

P11
Conseiller

P25
Former

P29
Sensibiliser

P35
Participer

P41
Mutualiser



Le mot de notre président

2025 a été une année compliquée pour un grand nombre de CAUE, en France et départements ultra-marins.

Je remercie tout particulièrement le Président Bruno Faure pour la confiance renouvelée du conseil départemental du Cantal et pour son implication dans la poursuite de liens tissés avec notre association. Ce soutien et cet engagement financier ont permis à notre CAUE d'élargir son champ d'actions en accueillant une discipline indispensable, celle du paysage.

Cela s'est traduit par l'arrivée au sein de l'équipe d'une paysagiste, Marie-Pia, nous permettant ainsi de proposer des temps de formation et de sensibilisation au paysage, pour les élus et les collectivités territoriales. Le projet triennal de Renaturation, démarré en 2024, prend tout son sens.

Nos compétences croisées, architecte et paysagiste, abordent les perspectives d'aménagement avec une complémentarité bénéfique à la réflexion et au projet. Cet ancrage territorial avec nos sensibilités élargies s'est traduit par un nombre d'adhésions des EPCI en progression.

Les partenariats avec les services de l'état (DDT, UDAP, ARS...) ont produit des échanges sur bon nombre de sujets d'actualité : autour de la sobriété foncière et de la vacance, du paysage urbain, du climat, de la valorisation et de la rénovation du patrimoine bâti...

Je tiens à remercier les architectes qui ont répondu à plusieurs reprises à l'invitation du CAUE en participant aux interventions en milieu scolaire, aux conférences, aux visites de leurs chantiers.

Je remercie les membres de notre Conseil d'Administration qui s'investissent au quotidien pour que notre association soit reconnue pour son utilité au service de tous et perdure dans notre département.

Enfin je tiens à remercier l'équipe du CAUE pour son investissement permanent et vous souhaite à tous une bonne lecture de ce rapport d'activités qui retrace les actions conduites l'an passé.

Gilles COMBELLE, Président du CAUE du Cantal,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Maire de Le Rouget-Pers.

Le CAUE vous accompagne

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement: les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...



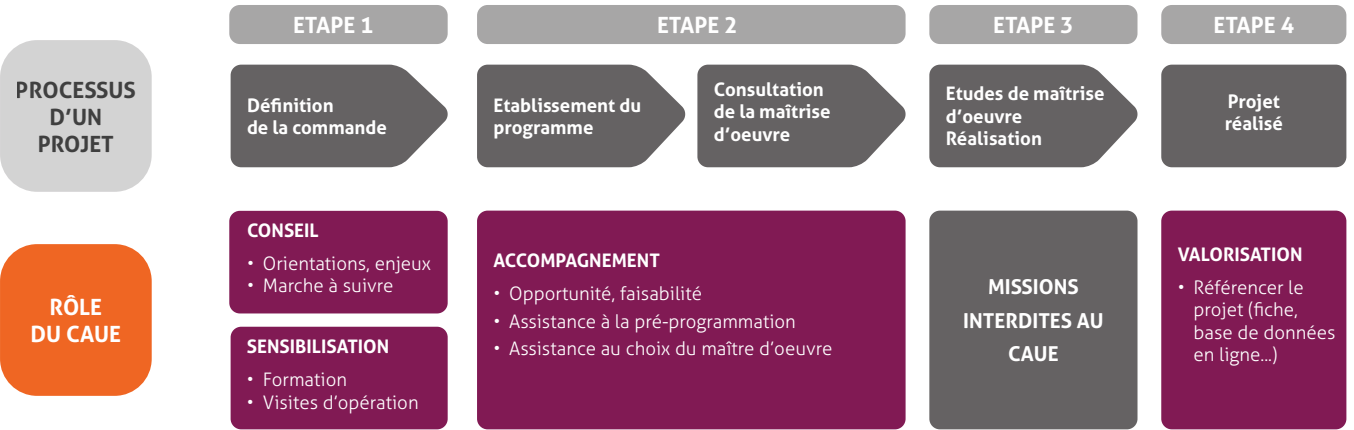
↑ L'équipe du CAUE du Cantal

Les domaines d'intervention du CAUE du Cantal sont : l'urbanisme et le paysage, l'architecture et le patrimoine, les économies d'énergie, l'espace public.

Le CAUE est, pour les élus, un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide les collectivités à définir leurs justes commandes et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

Les missions et actions du CAUE ne relèvent pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, conclues dans le cadre d'un marché public.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LE RÔLE DU CAUE



Nos adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2025 nos partenaires ont répondu favorablement avec **93 communes adhérentes** (contre 90 en 2024) et **8 EPCI** (contre 7 en 2024).

93 Communes :

Albepierre-Bredons, Allanche, Alleuze, Andelat, Anglards-de-Salers, Antignac, Arches, Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Besse, Chaliers, Chalignac, Champagnac, Chaudes-Aigues, Cheylade, Coltines, Condat, Coren-les-Eaux, Crandelles, Ferrières-St-Mary, Glénat, Jussac, Ladinhac, Laroquebrou, Laveissière, Le Rouget-Pers, Le Vigean, Leynhac, Leucamp, Madic, Mandailles-St-Julien, Marcenat, Marcolès, Massiac, Mauriac, Maurs-la-Jolie, Menet, Montgreleix, Montmurat, Montsalvy, Montvert, Murat - Chastel-sur-Murat, Naucelles, Neuvéglise-Sur-Truyère, Omps, Paulhac, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Prunet, Puycapel, Quézac, Raulhac, Reilhac, Riom-ès-Montagnes, Roffiac, Roumégoux, Sansac-de-Marmiesse, Sauvât, Siran, St-Cernin, St-Constant-Fournoules, St-Etienne-Cantalès, St-Georges, St-Gérons, St-Jacques-des-Blats, St-Mamet-la-Salvetat, St-Paul-des-Landes, St-Pierre, St-Projet-de-Salers, St-Santin-de-Maurs, St-Saturnin, St-Simon, St-Urcize, St-Victor, Talizat, Teissières-les-Bouliès, Thiézac,

Tournemire, Trémouille, Ussel, Val d'Arcomie, Vebret, Velzic, Vezac, Veze, Vezels-Roussy, Vic-sur-Cère, Villedieu, Vitrac, Ydes, Ytrac

8 Communautés de Communes :

Aurillac Agglomération, CC de la Châtaigneraie Cantalienne, CC du Pays de Gentiane, Carladès Communauté, CC du Pays de Mauriac, CC Sumène-Artense, Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté.

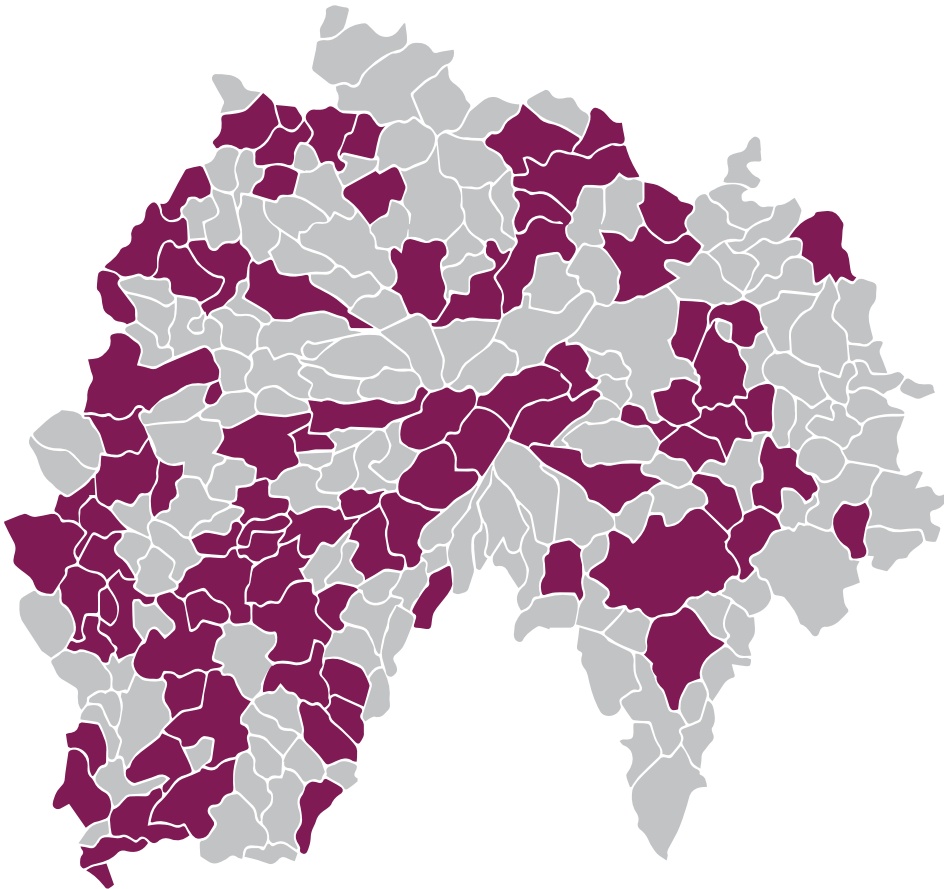
6 Organismes :

Syndicat Mixte du Puy-Mary, Gîtes de France Cantal, Clévacances, Ecole de l'innovation, Fibois auvergne et CIT.

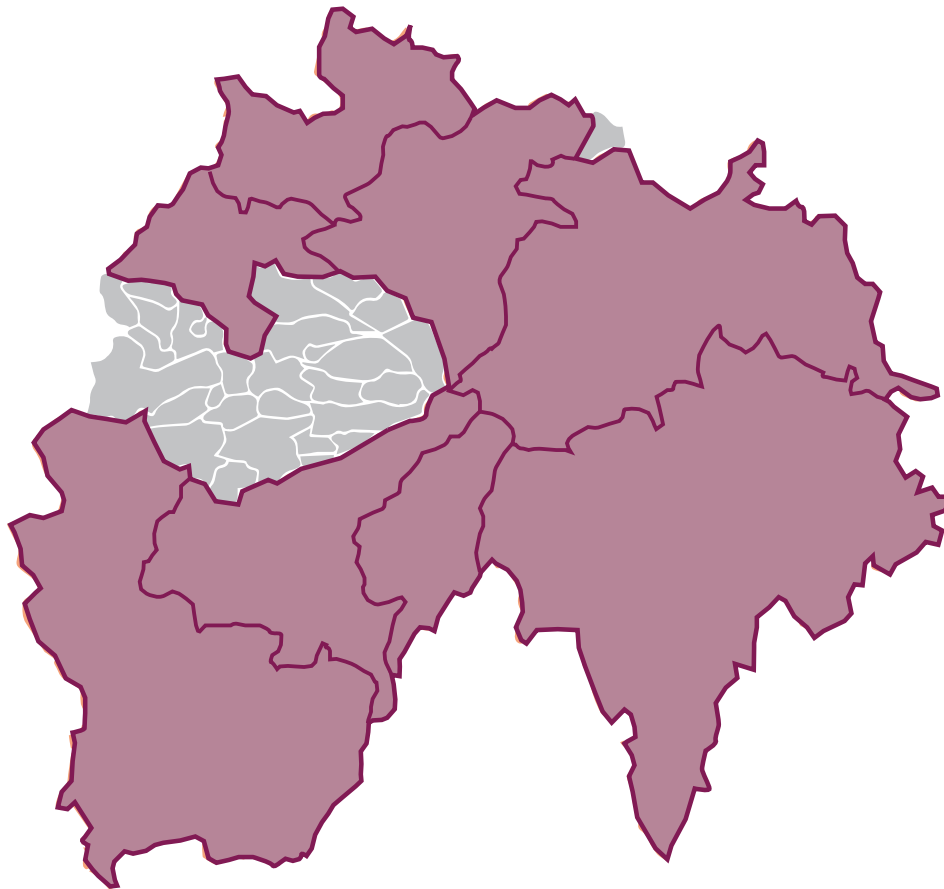
8 Associations & entreprises :

Energie 15, Sarl Atelier Camino, Emergence, Atelier 22 bis David Schieberlein, Editions quelque part sur terre, AFAPCA, Petites Cités de Caractère Cantal, CPIE Haute-Auvergne.

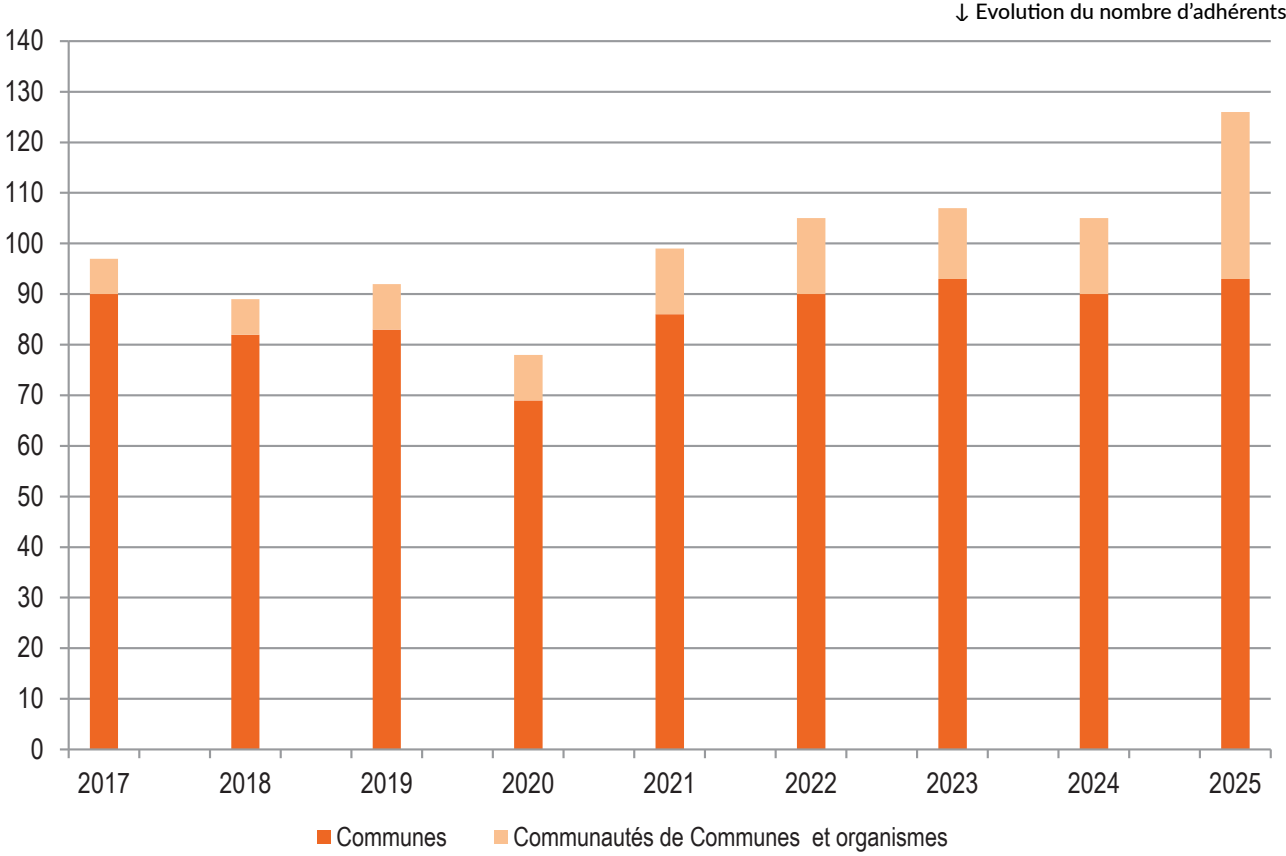
11 Adhérents particuliers



↑ Communes adhérentes au CAUE en 2025.



↑ Communautés de Communes adhérentes au CAUE en 2025.



Notre conseil d'administration

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978, représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. En 2025, notre conseil d'administration s'est réuni quatre fois, conformément à nos statuts.

Le Conseil d'Administration est l'instance de tous les acteurs publics et privés du cadre de vie à l'échelle départementale. C'est le lieu de décision des orientations du projet du CAUE, un lieu de dialogue pour et sur le territoire. Cette conférence territoriale départementale est la garante de l'indépendance et de la cohérence des missions d'intérêt public du CAUE et fédère autour d'une même table élus, État, professionnels et société civile.

3 représentants de l'État (membres de droit)

Madame l'Inspectrice d'Académie, **Madame LUTIC**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, **Monsieur GIRARD**

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires représentant les ex DDE et DDM, **Monsieur PEJOT**

6 représentants des collectivités locales (désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget-Pers

Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mandailles-St-Julien

Madame LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère

Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale, élue à Madic

Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Monsieur MALVEZIN, Maire de Laroquebrou

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

L'Ordre des Architectes, représenté par **Madame DUMAS**, Architecte

Madame GOFFINET, Architecte

La CAPEB, représentée par **Monsieur CARRIER**

Madame GUIVARCH, Paysagiste conceptrice

2 personnes qualifiées (désignés par le Préfet)

Le CPIE de Haute Auvergne, représenté par **Monsieur HERTZ**

Cantal Habitat représenté par son directeur général, **Monsieur LAFFAIRE**

6 membres élus par l'Assemblée Générale

La Fondation du Patrimoine, représentée par **Monsieur GANUCHAUD**, Délégué Départemental

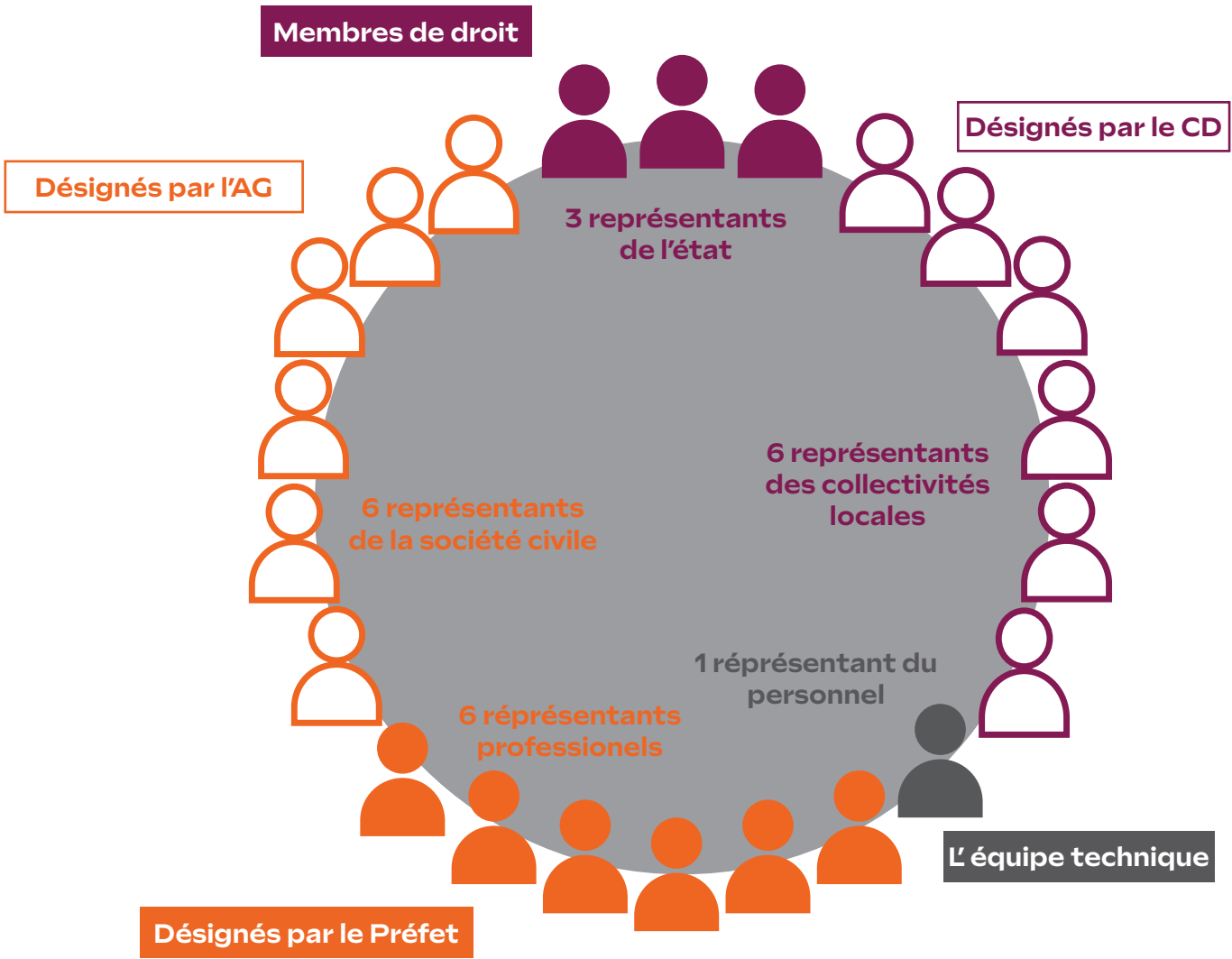
L'association Gîtes de France Cantal, représentée par **Madame ESCURE** Directrice

Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert

L'Association de Sauvegarde des Burons du Cantal, représentée par **Monsieur FREGEAC** Président

La Chambre des Métiers du Cantal, représentée par **Monsieur GOUZE**

La FFB du Cantal, représentée par **Monsieur CANET**



Notre bureau :

Président : Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de la commune du Rouget-Pers

Vice-Président : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Trésorier : Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Secrétaire : Madame GOFFINET, Architecte

Notre budget

L'exercice 2025 se solde par un résultat positif de **35 979,28 €**, contre un résultat positif en 2024 de **46 337,52 €**.

Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement reversée par le Conseil Départemental s'est élevée à un montant de **225 000.00 €** identique à 2024.

/ Produits

Le montant des produits d'exploitation est de **366 650,81 €** et est constitué ainsi :

- La part de la Taxe d'Aménagement (TA) reversée par le Conseil Départemental pour un montant de **225 000.00 €** représente 61.37 % des produits.
- Le montant des adhésions des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire, professionnels, associations et particuliers sont de **34 840.06 €** et représente 9.50 % du total des produits.
- Les subventions attribuées par les collectivités, les organismes de l'état et les organismes européens s'élèvent à **106 327.15 €** et représentent 29.00 % des produits.
- Les produits divers s'élèvent à **4 83.60 €** et représente 0.13 % du total des produits.

/ Charges

Le montant des charges est de **334 062,21€** dont :

- Charges de personnel et charges sociales : **239 946.15 €**
- Achats et charges : **80 147,32 €**
- Dotations aux amortissements : **10 500,03 €**
- Impôts et taxes et résultats exceptionnels : **1 300,05 €**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Conseiller



Le CAUE du Cantal vous accueille
du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
et le vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Le conseil aux porteurs de projet



Le CAUE conseille les porteurs de projets privés (particuliers, associations, entreprises...) dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension, et d'aménagement extérieur.

Le CAUE du Cantal conseille et accompagne les communes et intercommunalités, tout au long du projet qu'elles souhaitent porter. Outil d'aide à la décision, il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence des projets relatifs à l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'espace public, l'aménagement, le patrimoine...

\\ Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure du contrôle administratif.

Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

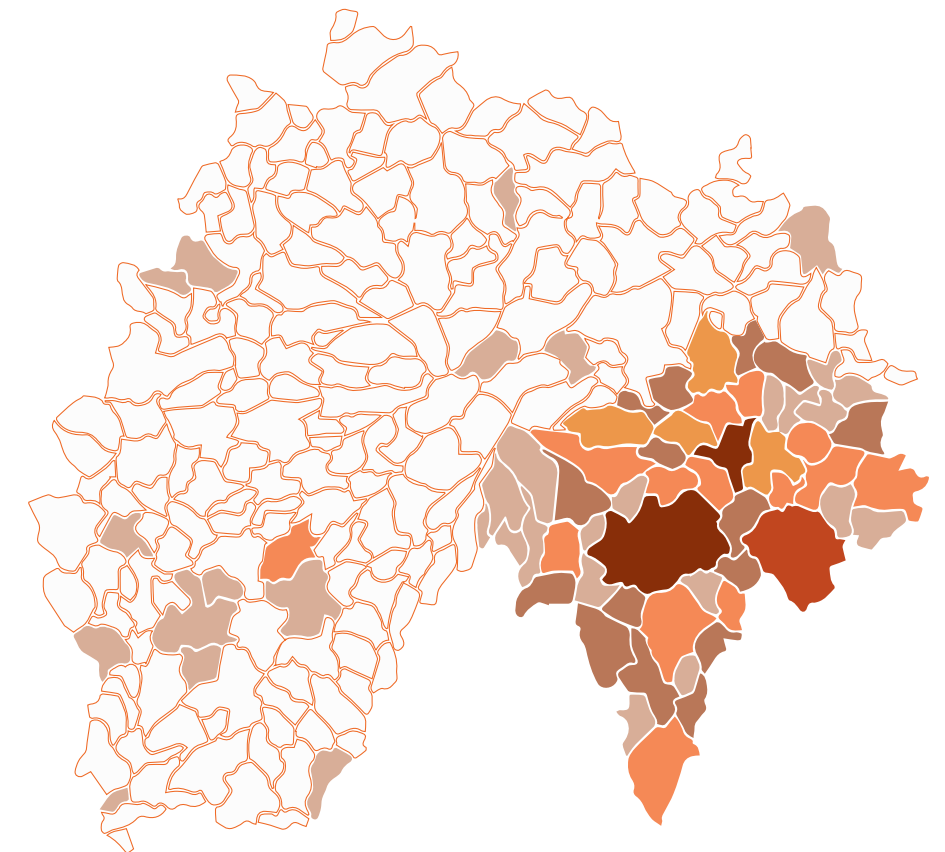
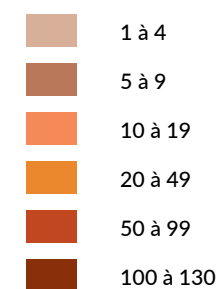
Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.

Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques.



→
Carte de répartition des conseils aux particuliers (au bureau, par téléphone ou mail).

605 conseils aux particuliers en 2025



Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, viennent ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernant des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté et de limites de propriété, l'isolation, etc.

Quand consulter un conseiller ?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de valorisation de leur projet.



Rôle des architectes et paysagistes conseillers du CAUE :

- Analyser le contexte physique, géographique et paysager, mesurer l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aider à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigner sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Diriger vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec Cantal Renov'Energie.
- Affiner les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de ses toitures, intégration dans le site...).
- Formuler des recommandations pour la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que la conseillère en architecture, Mme ROUX, assure des permanences dans les locaux de Saint-Flour Communauté.

Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour Communauté.

Des conseils sont également donnés aux particuliers lors de permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier vendredi) à la maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour. La demande de conseils est chaque année en progression.

En complément le CAUE accompagne la collectivité dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé portées par Saint-Flour Communauté au côté de ses services et de son prestataire «OC'TEHA». (78 dossiers spécifiques ont été analysés par le CAUE en 2025, contre 49 en 2024).

Dans le cadre des conventions avec Saint Flour Communauté, 570 dossiers ont été analysés pour le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) en 2025 (contre 733 en 2024) & 25 conseils aux particuliers ont été réalisés en 2025 (contre 33 en 2024).



\\ L'assistance architecturale

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale pour assurer des permanences régulières sur le territoire de l'intercommunalité.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, etc...).



↑ Les fiches conseil du CAUE réalisées en 2019 pour le Gîte au Theil, Prix Coup de Coeur 2025 (voir également page 37)

\\ Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Les trois labels touristiques : Bienvenue à la ferme, Clévacances et les Gîtes de France Cantal ainsi que le service tourisme du Conseil Départemental sollicitent régulièrement le CAUE pour des conseils sur les sujets de restauration et de valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider le porteur de projet.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à une demande de subvention. En 2025 ce sont 8 dossiers d'hébergement touristique que le CAUE a conseillés, tous labels confondus.



↑ Les partenaires du CAUE pour le conseil aux porteurs de projets touristiques



Par où commencer ?



\\ Le projet de fiches de rénovation du bâti ancien

En 2025, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cantal a confié au CAUE la réalisation d'un guide sur la rénovation du bâti ancien. Ce document a été élaboré sous forme de fiches conseil, d'études de cas et d'une exposition afin de permettre aux porteurs de projet d'appréhender l'ensemble des sujets se posant lors de la rénovation d'une habitation ancienne notamment en terme de rénovation énergétique.

Ces fiches sont au nombre de 11. Elles ont pour but de guider les porteurs de projet afin de leur apporter les clefs pour comprendre les spécificités de leur bâti.

Le travail proposé par le CAUE s'est accompagné de l'animation d'un comité de pilotage réunissant les acteurs du cadre bâti (DDT, UDAP, Bailleurs sociaux, opérateurs ANAH, CCI, CMA).

L'année 2026 verra l'édition de ces fiches et le déploiement de l'exposition.

Les murs en pierre ont besoin de « respirer » !



Le conseil aux collectivités



← Dossier pour Leucamp
← Dossier pour Siran

Commune de Siran

Orientations d'aménagement de la cour de la mairie

Décembre 2025

Un emplacement stratégique en coeur de village

L'école-mairie a été implantée sur une parcelle agricole, face au clocher de l'église. Le bâtiment d'origine proposait deux accès au rez-de-chaussée sur-élevé: un depuis la place de l'église, l'autre côté cour avec, dans les 2 cas, quelques marches. L'aménagement de salles au niveau inférieur a demandé la création d'un volume rapporté, en milieu de façade, qui sert de distribution aux 2 niveaux du bas. Le préau referme le côté Ouest de la cour; les sanitaires occupaient un volume annexe en partie Est.

Le contexte actuel

La cour de l'école-mairie (bientôt mairie uniquement) se situe à l'arrière du bâtiment. On y accède depuis un escalier aménagé dans un volume annexe ou depuis une voirie latérale. Le contexte immédiat se compose d'une vaste étendue en stabilisé dédiée à la pétanque et, en contrebas, d'une aire de jeux pour enfants. L'ancien presbytère rénové en logements communaux jouxte la limite Est de la cour.

L'ancien préau de la cour a été transformé, bien des années en arrière, en salle de lecture/ bibliothèque. L'extension comprenant l'escalier coupe la cour en 2 parties.

Les revêtements de sol sont exclusivement minéraux, enrobé et pavés auto-bloquants.

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait).

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978 .

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple. L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Le CAUE est un partenaire compétent, rigoureux et indépendant qui apporte aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).

Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine

la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.

Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement est complété par Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) qui assure des missions d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) complètes.

Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle des

↓ Effondrement d'un mur le long de la RD601
↓ Application Archistoire pour Murat



communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations d'aménagement.

Le CAUE propose également ses compétences en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.

Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme.

Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.

Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités.

Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement.
- Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes.
- Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

\\ Missions

Les missions confiées au CAUE portent sur plusieurs thématiques, à savoir :

- Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements. Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères.
- La gestion des circulations douces et des modes de déplacements.
- La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.

\\ Interventions

Le CAUE propose deux types d'interventions :

Des missions courtes de type conseil ponctuel qui aboutissent à la rédaction d'une fiche-action.

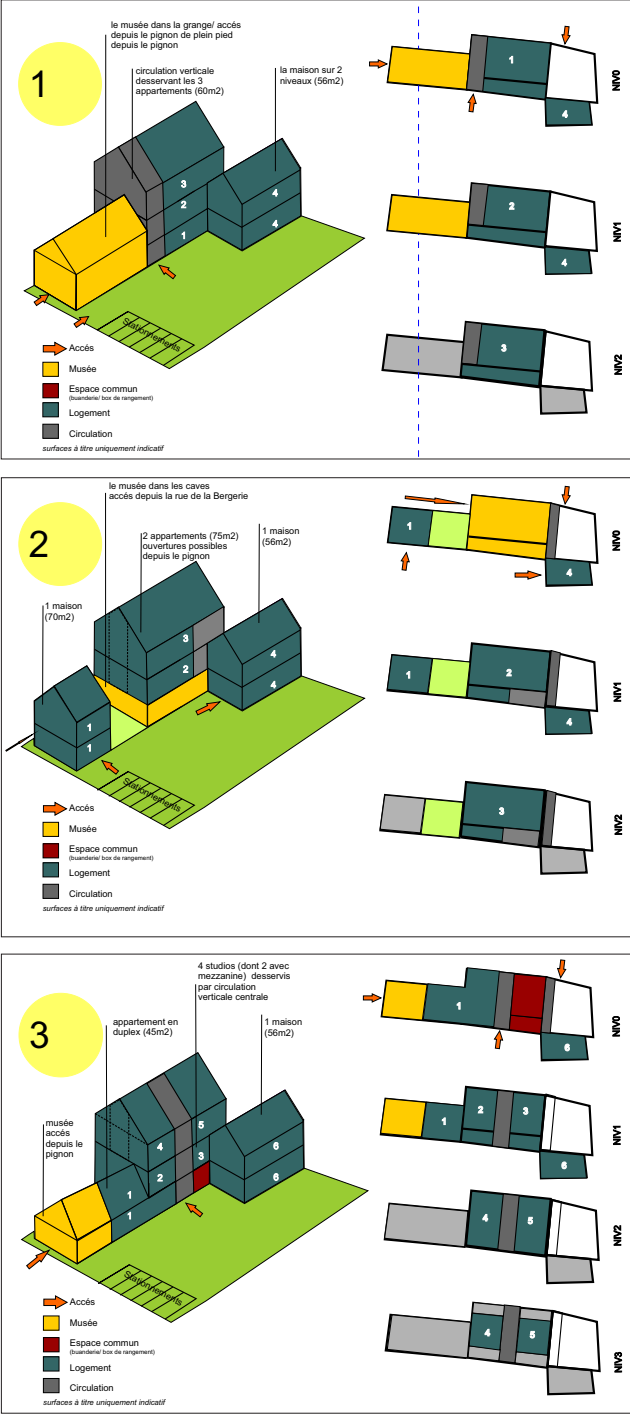
Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

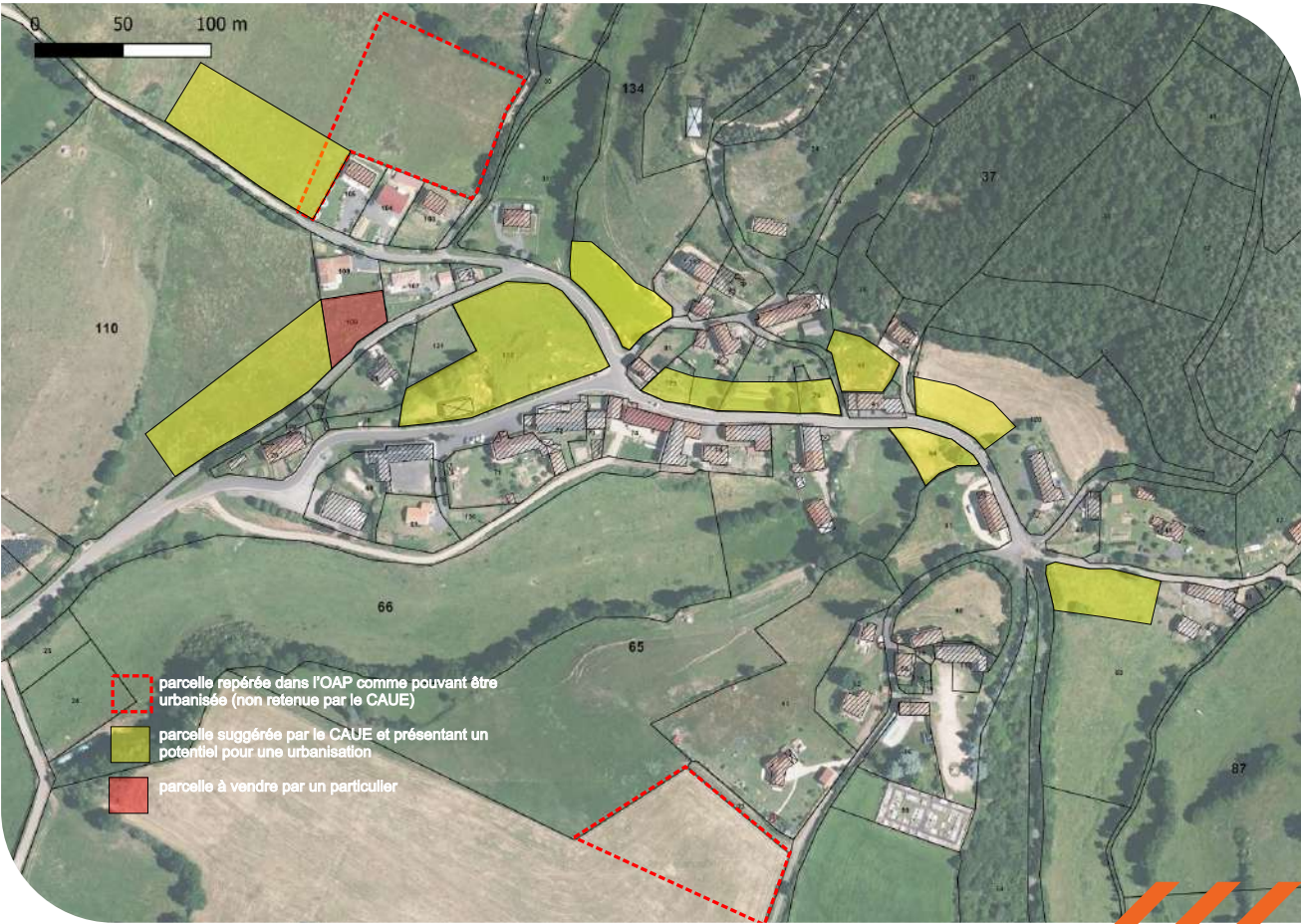
\\ Architecture, urbanisme & paysage

Collectivités accompagnées en 2025 :

Conseil départemental : Conseils et accompagnement pour la rénovation de la patinoire et les aménagement du site du Lioran.

↓ Etudes de scénarios pour la commune de Saint-Santin-de-Maurs





↑ Étude d'opportunité pour la commune de Vabres

Visite pour un mur de soutènement pour la RD601 sur la commune de Cassaniouze. Projets d'aménagement des cours de collège.

Le Rouget-Pers : Accompagnement de la commune dans l'aménagement de la place de la mairie et de l'avenue du 15 Septembre 1948. Il s'agit de la poursuite du travail de diagnostic engagé précédemment. Déploiement d'un projet Oasis pour la cour de l'école.

Leucamp : Propositions pour l'aménagement de l'ancien terrain de foot, suggestion d'un chantier école avec les étudiants de l'école de paysage de Versailles.

Murat : Création d'un parcours Archistoire sur les événements de juin 1944 en partenariat avec l'association Mémoire et Déportation du Cantal. Parution juin 2026. Ce projet a obtenu un financement de la région Auvergne Rhône Alpes.

Pleaux : Conseils ponctuels pour le projet «Le Jardin Lunaire» de l'Institut Spring, exposition interactive en réalité augmentée.

Saint-Santin-de-Maurs : Le CAUE a été sollicité par la commune afin de l'aider dans son projet de rénovation d'un ensemble immobilier ancien et patrimonial en cœur de bourg. Le CAUE a accompagné la commune dans la définition de ses besoins et de ses objectifs. Ce travail se poursuit dans l'assistance lors des procédures adaptées pour trouver une équipe de maîtrise d'œuvre en partenariat avec Cantal Ingénierie Territoire

Saint-Urcize : Poursuite du travail de suivi des aménagement du Rocher de la Vierge avec le PNR Aubrac.

Siran : Conseils pour l'aménagement de l'ancienne cour d'école à la suite du regroupement des écoles (ce projet fait suite au premier projet mené en 2022 par Geneviève Roux.)

Vabres : Étude d'opportunités foncières pour l'extension de la commune dans la perspective d'accueil de nouvelles populations lié au développement programmé de la scierie.

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Villages d'avenir



Petites Villes de Demain | Action Cœur de Ville | Villages d'Avenir

Dans le cadre de ces programmes innovants portés par l'État, le CAUE du Cantal s'inscrit dans la continuité des engagements de la FNCAUE pour accompagner les communes homologuées Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir :

Le CAUE participe ainsi régulièrement aux comités organisés par la préfecture et la DDT sur le suivi des opérations portées par les 26 Petites Villes de Demain du Cantal et depuis 2024 dans le cadre du programme Villages d'avenir déployé pour 63 communes labellisées.

En 2025 l'arrivée de Marie Pia Sindt au poste de paysagiste a permis de travailler avec la chargée de mission PVD Lisa Forestier sur le territoire d'Aurillac Agglomération sur un programme à destination des communes PVD et hors PVD.

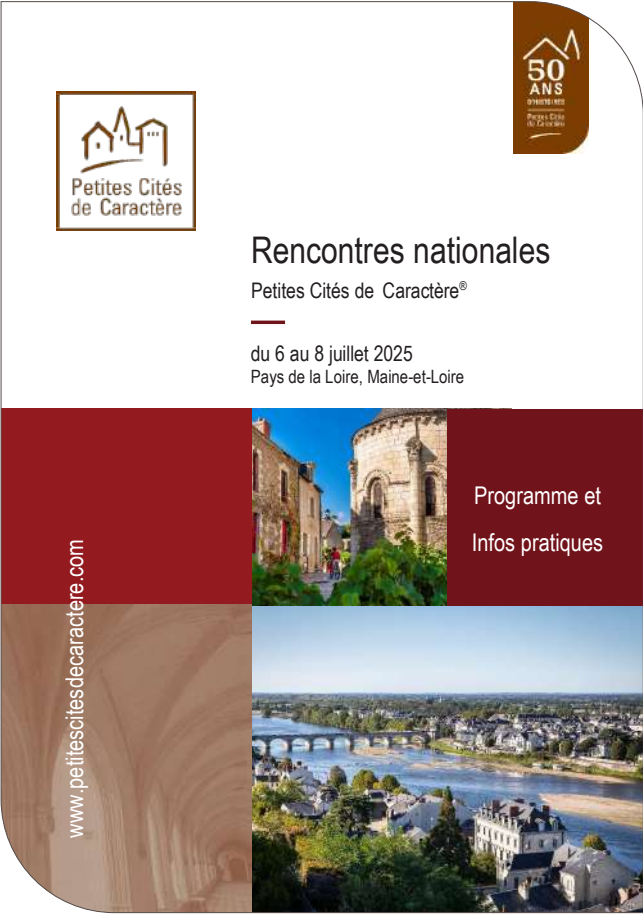
Ainsi le CAUE a accompagné les communes de **Vézac, Ytrac, Sansac de Marmiesse, Naucelles,**

Lascelles et Velzic. Le sujet central de ces projet est la désimperméabilisation. (Voir le zoom dans le cahier central). Le CAUE a pu accompagner l'EPCI dans la définition de ses besoins et dans le déploiement du poste de la chargée de mission. La co-construction a permis une réponse sur-mesure, adaptée au territoire et aux besoins des communes.

Dans le cadre des programmes d'action cœur de ville, le CAUE est reconnu comme organisme ressource pour les partenaires du programme à l'échelle départemental.

Grâce à sa gouvernance partagée et aux missions que lui confère la loi, le CAUE articule les programme de politique nationale en matière d'aménagement au regard des spécificités des collectivités territoriales.

↓ Les rencontres nationales de PCC France
↓ Emilie BERNARD sur le plateau de France 3



Accompagnement du label «Petites Cités de Caractère®»

Le CAUE est à l'origine de dossiers d'homologations reconnus au niveau national dans le réseau Petites Cités de Caractère®.

Le CAUE est reconnu comme un partenaire incontournable et est sollicité notamment pour les agréments des nouvelles citées candidates ou pour le renouvellement du label. Ainsi le CAUE est régulièrement consulté par les Petites Cités de Caractères® du Cantal pour des conseils.

Le CAUE apporte au jury son regard technique et ses connaissances du contexte local afin de permettre au jury d'appréhender au mieux les atouts de la cité pour sa candidature au label.

En 2025 le CAUE du Cantal a finalisé l'accompagnement de la commune de Laroquebrou dans la perspective de leur renouvellement de label.

Le 02 avril Émilie Bernard a participé à l'émission «Vous êtes formidables» sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes lors de la mise à l'honneur des Petites Cités de Caractère® de la région. Elle a pu présenter les actions du CAUE et le partenariat précieux entre nos structures.

Enfin début juillet, Émilie Bernard a été invitée aux 50 ans des Petites Cités de Caractères® en Maine-et-Loire lors des rencontres nationales de l'association. A cette occasion elle a pu rencontrer Françoise Gatel, alors ministre déléguée à la ruralité.

Former



La formation le paysage, l'élu.e et le projet local

Les CAUE contribuent « à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction » (Article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)



↑
Facilitation graphique par Maëlliss Font

La formation est l'une des quatre missions essentielles confiées par le législateur aux CAUE lors de leur création par la loi sur l'architecture en 1977. Le champ d'application de la formation professionnelle a considérablement évolué la création des CAUE.

L'une des spécificités des CAUE est d'organiser de nombreuses actions multi-publics (professionnels, élus, agents des collectivités ou de l'État) qui

visent localement à faire se rencontrer et échanger entre eux les différents acteurs du territoire, croiser et enrichir le regard de chacun, faire émerger, partager parfois des éléments de culture commune.

La formation « l'élu.e, le paysage et le projet local » vise à sensibiliser les élus à leur rôle dans la construction du paysage. Elle repose sur la lecture du territoire et sur l'identification des enjeux

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

paysagers afin de mieux orienter les projets locaux grâce aux bons outils et à un véritable « réflexe paysage ».

Cette formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat national conclu entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE. Elle est soutenue par l'Association des Maires du Département où elle se déroule.

Cette formation a été développée « clef en main » par les CAUE et la FNCAUE.

Les 11 & 18 mars 2025

8 élus du territoire ont pu bénéficier de cette formation gratuite sur deux jours.

Les élus sont les initiateurs et initiatrices de l'aménagement, du développement et de la planification de leurs territoires, à différentes échelles. Mieux prendre en compte la dimension paysagère dans leurs projets ou leurs arbitrages quotidiens est essentiel dans le contexte de transition écologique et énergétique.

L'approche paysagère est une méthode de travail fondée sur la lecture et l'analyse partagée des caractères géomorphologiques et historiques des territoires, ainsi que sur leur perception et usages par les habitants, les visiteurs. Elle est un préalable facilitateur à la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable de l'espace communal et/ou intercommunal.

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Cette formation a été financée par le
Ministère de la Transition Écologique
Aménagement du Territoire, Transports
Ville et Logement



↑↑↑
Formation à Chaliers, à Saint Flour et au Rouget Pers



↑ ↑ Sur le terrain au Rouget Pers & sur le site des vallées ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit-Grandval

Objectifs de la formation

Identifier la responsabilité de l'élus dans la fabrique du paysage local :

- Je sais où et quand j'agis sur celui-ci, même involontairement, à court et long termes.
- Je reconnais les enjeux paysagers à diverses échelles et la valeur du paysage.
- En ma qualité d'élus, je suis le 1er acteur du paysage de ma collectivité.

Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire :

- J'identifie les acteurs, les outils et les processus utiles à l'exercice de ma compétence.
- Je sais les convoquer, les mobiliser au bon moment, de la bonne façon.
- J'acquiesce un réflexe Paysage au quotidien dans ma fonction d'élus.

Deux journées sur le terrain

À Saint-Flour, la découverte du territoire s'est appuyée sur la maquette du PAH et un échange entre élus. Une sortie sur le terrain, (gorges, plateaux, Viaduc de Garabit) a enrichi l'analyse, complétée par des interventions sur les enjeux écologiques. La visite de Chaliers a illustré un aménagement réussi valorisant patrimoine et matériaux locaux. Nous étions accompagnés par Claude Chazelle, paysagiste SCOP Détours, Mathilde Degen, inspectrice des sites DREAL, Denis Hertz, chargé d'étude au CPIE de Haute-Auvergne, Yolande Guyoton et Edouard Mure, Paysagiste Conseil de l'État et Architecte Conseil de l'État

Au Rouget-Pers, le Plan Guide de l'Atelier du Rouget a montré comment structurer durablement les projets communaux. L'après-midi a réuni trois ateliers : classement des acteurs, usage d'outils numériques et travail en groupe sur un projet fictif. La formation s'est conclue par une synthèse graphique facilitant la mémorisation des notions essentielles par Maëli Font.

Sensibiliser



Animation à l'école de Boisset autour de la pierre.



↑ Travail avec les élèves du Rouget Pers sur les futurs aménagements de la cour de l'école



↑ Animation du jeu sur la forêt créé par le CAUE du Cantal



↑ Atelier pierre à l'école de Prunet



↑ Atelier pour le CPIE et l'école de l'innovation à Saint Bonnet de Salers.

Sensibiliser tous les publics

« (...)le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (...) ».
(Article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977)

Pour aborder toute la complexité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE favorise la diversité des approches et des formats. De la rencontre à l'exposition, dans des espaces dédiés ou sur le terrain, en partenariat ou en autonomie, par l'intervention directe ou la création d'outils spécifiques, les actions du CAUE invitent les jeunes et les adultes, amateurs d'architecture ou simples citoyens, à s'attarder pour regarder autour d'eux et reconnaître la valeur paysagère et architecturale de leur cadre de vie. (Source CAUE 55)

\\ Sensibiliser les enfants

Le CAUE a mené plusieurs actions tout au long de l'année à destination des enfants avec plusieurs partenaires.

10, 13 & 14 mars 2025 :

À la demande du CPIE de Haute Auvergne, le CAUE a mené 3 ateliers à destination de classes des écoles de Ally, Saint Cernin et Quezac pour l'école de l'innovation à Saint Bonnet de Salers.

Les enfants ont participé à une «chasse aux trésors» afin de retrouver et observer des éléments architecturaux en pierre dans le bourg de Saint Bonnet.

08, 16, 22 & 26 septembre puis 10, 13 et 17 octobre & 3 novembre 2025 :

Ateliers menés par Léa Goffinet Architecte, avec les écoles de **Boisset, Vitrac, Thiézac & Prunet.**

Les élèves ont pu notamment échanger avec un maçon et réaliser un ouvrage en pierre (banc ou jardinière).

Ces ateliers avaient pour but d'accompagner les enfants à ouvrir les yeux sur le monde qui les entoure. Cette initiation au monde de l'architecture a ainsi permis aux enfants de prendre conscience de l'importance de leur cadre de vie.

C'est aussi l'occasion de parler de paysage,

d'environnement, d'écologie et qu'ils deviennent ainsi des acteurs avertis de leur environnement.

Le projet a également permis aux enfants de manipuler de la pierre afin qu'ils puissent expérimenter concrètement un projet de construction.

\\ Les Enfants du Patrimoine (EDP)

La veille des Journées Européennes du Patrimoine, l'ensemble des CAUE et leurs partenaires proposent aux élèves avec leurs enseignants, de la maternelle au lycée, un



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ensemble de ces actions
ont été soutenues par la
Direction Régionale des Affaires
Culturelles.

Les Mardis de l'Architecture
Pierre et Architecture
Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour // Pays d'art et d'histoire
du février 2025



Jean Pierre ESPAGNE Architecte / Benoit ALAZARD Photographie



SOLENT PRODUCTION // DEAN MÉDIAS PRÉSENTENT

ARCHITECTON

UN FILM DE
VICTOR KOSSAKOVSKY

CINÉ-DÉBAT

COMMENT HABITER LE MONDE DE DEMAIN ?
LUN. 10 FÉVRIER À 19H45

AVEC EMILIE BERNARD, ARCHITECTE ET
DIRECTRICE DU CAUE DU CANTAL
SAMUEL DUCLOUX, ARCHITECTE
REMI RICHART, MEMBRE DE
L'ASSOCIATION APACHE ET
L'ATELIER CAMINO, ARCHITECTES.



programme d'activités gratuites dans le cadre
des Enfants du Patrimoine.

Ainsi, le 9 septembre, l'édition 2025 des
Enfants du Patrimoine a eu lieu avec l'école
de Champs-sur-Tarentaine. Une journée
tournée vers le patrimoine forestier,
l'occasion pour les élèves d'apprendre
à reconnaître les arbres, découvrir les
dynamiques végétales et comprendre le cycle
de la forêt.

La journée a débuté à l'école, avec une
marche vers le « chemin des arbres ». En
chemin, les enfants ont identifié le marronnier
de la cour, les marronniers et tilleuls de la
place du village, puis les chênes bordant la
lisière de la forêt.

Puis lors du premier atelier, conduit par
Jérôme Belaudre, enseignant animateur
au CPIE, les élèves ont pu observer les
différentes strates de la forêt.

Le second atelier a pris la forme d'un jeu de
société collaboratif.

Spécialement conçu pour la journée, ce jeu
a été imaginé et illustré par Orane Sergent
lors de son stage de fin d'étude au CAUE. Les
élèves y ont restauré une forêt fragilisée par
la sécheresse, les incendies ou la pollution,
objectif collectif : maintenir la forêt vivante.

Cette journée a permis aux enfants de
comprendre que le patrimoine englobe aussi
bien les monuments et les traditions que la
nature qui nous entoure. En découvrant la
forêt, ses arbres et son écosystème, les élèves
ont pris conscience que ce patrimoine vivant
fait partie de leur quotidien et qu'il mérite
d'être préservé.

**\\ Sensibiliser à la qualité
architecturale, urbaine et
paysagère**

Au cour de l'année 2025 le CAUE du Cantal
a organisé plusieurs temps à destination
des particuliers, des porteurs de projet,
des professionnels et des élus. Ces
événements sont l'occasion de visiter des
projets d'architecture contemporaine, de
rencontrer des architectes, de découvrir
des documentaires ayant pour thème
l'architecture et le paysage.

2 février 2025 :
Le CAUE a été invité par le Pays d'Art
et d'Histoire de Saint-Flour Communauté à
réaliser une conférence sur la place de la
pierre dans l'architecture dans le cadre des
Mardis de l'Architecture. Une trentaine de
personne étaient rassemblées pour écouter
Geneviève Roux Architecte.

10 février 2025 :
Émilie Bernard a été invitée à une table
ronde à l'initiative du Cinéma le Cristal à
Aurillac, dans le cadre de la projection du film
ARCHITECTON. Cet évènement a ressemblé
une quarantaine de personnes.

21 février 2025 :
Le CAUE du Cantal a organisé avec Cantal
Ingénierie et Territoire une visite de chantier
à Chavignac. Il s'agissait du premier
équipement public en technique bois/paille
construit dans le Cantal. L'agence Kolam
Architecte, maître d'œuvre du projet nous a
ouvert les portes de ce chantier atypique.

En partenariat avec :



Visite de chantier

Une proposition de
l'agence d'architecture KOLAM



Venez découvrir le premier
projet public en technique
bois/paille dans le
département du Cantal

21/02/2025
09H30
à Chavignac

INSCRIPTION

transport gratuit depuis Aurillac, déjeuner du midi offert.
inscription obligatoire au 04 71 48 50 22 ou contact@cauecantal.fr

Avec le soutien de :





Visite du projet de l'atelier d'architecture Kolam
à Chavignac ↑



7 novembre 2025 :

Le CAUE du Cantal a organisé la projection du film «**Penser l'incertitude**» de Christian Barani au cinéma le Cristal à Aurillac.

Ce film met à l'honneur la promotion AJAP 2023, Album des Jeunes Architectes et Paysagiste, des jeunes praticiens distingués par le ministère de la culture. (A noter qu'Émilie Bernard est sollicitée en tant que jury technique pour ce palmarès qui a lieu tous les deux ans).

Cette projection s'est poursuivie par un échange avec des lauréats de la promotion 2023 ayant participé au film : Bertrand Coquin, paysagiste, agence ZB paysages, Justine Lajus-Pueyo, architecte, atelier Lajus Pueyo et Antoine Esnard & Fabien Sanz architectes, agence Esnard Sanz architectes.



Les échanges avec la salle furent nourris, plus de cinquante personnes ont participé à cet événement.

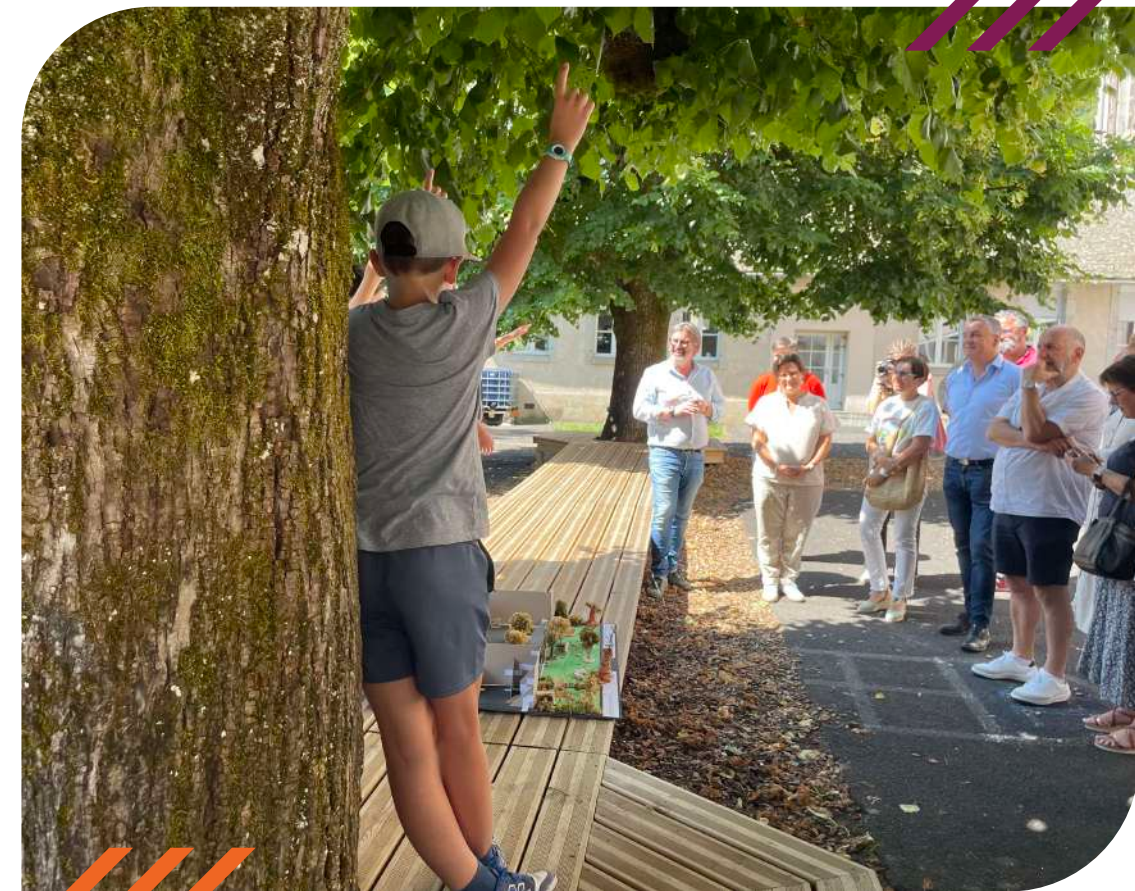
\\ Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

11 octobre 2026 :

A l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture (JNA) et dans le cadre des journées Nationales «Habiter Bois» en partenariat avec Fibois Auvergne Rhône Alpes, le CAUE a proposé une visite d'un projet de Simon Teyssou, l'immeuble du Vialenc.

Cette visite, en compagnie du maître d'ouvrage (Cantal Habitat) a permis de venir découvrir ce premier immeuble en structure bois construit dans la région il y a plus de 10 ans.

Participer



Assemblée Générale 2025 du CAUE à Thiézac

Le Caue et ses partenaires

Le CAUE du Cantal participe à divers groupes de travail, jury, commissions à la demande du conseil départemental, des communes, des EPCI, ou des services de l'État.

L'expertise des architectes et paysagiste du CAUE est aux services de ces instances pour un éclairage technique indépendant.

Conseil départemental

- Participation au jury pour le concours pour la rénovation de la patinoire du Lioran.
- Participation au travail du cahier des charges pour l'appel d'offre des aménagements du site du Lioran.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Rencontre entre équipes, revue de projets.

Parc Naturel Régional des Volcans et Parc Naturel Régional de l'Aubrac

- Réunion multi-acteurs sur le sujet des burons.
- Cahier des Paysages de l'Aubrac, réunions Obrador.

Préfecture | Direction Départementale des Territoires | Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

- Participation en tant que professionnel

architectes et paysagiste aux commissions départementales nature/paysages et sites (CDNPS) et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

- Travail à la demande de la DREAL et de la DDT afin de synthétiser l'ensemble des inventaires existants de burons.
- Rencontres régulières dans le cadre de revue des projets avec l'Architecte et la Paysagiste Conseils de l'État.

Ordre des Architectes

- Réunions régionales et nationales, groupe de travail sur l'anniversaire de la loi sur l'architecture, sur le permis de construire unique et réunions statutaires.
- Participation au Salon des maires porte de Versailles du 18 au 20 novembre 2025.



Gîte "Coup de Coeur" 2025 ↑

Secrétariat Général pour les Affaires régionales (SGAR)

- Le 11 juillet 2025 Émilie Bernard a été invitée à participer à un atelier ayant pour thème la réhabilitation du parc de logement existant (avec le contexte bâti ancien et aussi les contraintes patrimoniales) en milieu rural à destination d'élus locaux de la région Auvergne Rhône-Alpes.

ARS :

- Poursuite de la promotion et du développement des programmes de Cours Oasis. Présentation du programme aux représentants de l'École catholique Cantal Haute Loire le 27 août 2025.

CPIE

- Réunions préparatoires à la mise en place de l'action cours Oasis pour l'école du

Rouget-Pers et pour les projets Leader du territoire Agglomération Aurillac.

CIT :

- Participation au jury pour le concours de la maison de Santé du Pays de Mauriac.

Cantal Habitat

- Participation au jury pour le concours de la future salle multiactivité de Saint Mamet la Salvetat.

Gîtes de France

- Jury du «Prix Coup de Cœur Cantal» dans les locaux des Gîtes de France et remise des prix en présence de Gilles Combelle lors de la cérémonie du 12 novembre 2025 à Thiézac.

PCC Cantal

- Le 27 janvier 2025 Gilles Combelle participait à l'assemblée générale de l'association Petites Cités de Caractère Cantal.

AMF 15

- Le 24 avril 2025 Émilie Bernard était invitée par l'AMF 15 à un temps d'échange sur le thème des politiques en matière de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire par Mme la Ministre Valérie Létard à Vic sur Cère.

Grand Site de France Puy Mary

- Le CAUE a été consulté par le syndicat mixte du Grand Site du Puy Mary dans le cadre du renouvellement de son label.

Commune de Vitrac

- 1er février 2025 : Inauguration de la nouvelle halle et de la rénovation de la salle des fêtes. Le CAUE avait accompagné la commune dans la définition de son projet en 2021.

Aurillac Agglomération, Haute Terres Communauté et Saint Flour Communauté

- Participation en tant que professionnel architectes et paysagiste aux commissions Secteur Patrimoniaux Remarquables (SPR).
- Participation de Mme Bernard à la table ronde « Habitat : le bon sens paysan au service de la modernité » organisée par Hautes Terres Communauté à l'occasion des vœux du président le 24 janvier 2025.
- Participation de Marie-Pia Sindt notre

↓ 24 avril 2025 visite de Mme Valérie Létard, ministre du logement



↓ Projet de halle à Vitrac, atelier d'architecture Camino



paysagiste à un comité technique pour la Charte Forestière de Territoire de Saint-Flour Communauté sur le thème des Gorges de la Truyère le 28 novembre 2025.

- Participation à la présentation du projet Bimby Bounty à Aurillac Agglomération le 13 mai 2025.
- Ville d'Aurillac : étude urbaine sur le centre ancien d'Aurillac visant à formaliser le plan guide du centre ancien d'Aurillac dans la continuité du programme Action Cœur de Ville, 8 juillet et 14 novembre 2025.

/ ZOOM

Villes et Villages Fleuris :



Pour la première fois cette année, à la demande du conseil départemental, le CAUE du Cantal a pris en charge l'organisation du jury Villes et Villages Fleuris du département.

Nous avons ainsi organisé les visites et réalisé les compte-rendus de celles-ci à destination du comité régional. Nous avons également organisé la cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée le 05 novembre 2025 à Omps en présence de Monsieur Bruno Faure, président du conseil départemental du Cantal.

37 prix ont été remis pour les trois catégories principales : 1er prix, 2ème prix, prix de l'encouragement et pour la première fois un prix du bénévolat a été attribué à 3 communes : Fridefont, Segur-les-Villas et Vebret.



← Carte des tournées 2025
 ↓↓↓ Visite des communes de Madic, Fridefont et Omps



Le label départemental Villes et Villages Fleuris est l'occasion pour les membres du jury d'apporter des conseils gratuits aux communes qui candidatent. Nous remercions les élus du conseil départemental et les techniciens qui nous accompagnent pour ses tournées.

Pour le CAUE c'est aussi l'occasion de rentrer en contact avec des communes qui ne travaillent pas avec nous et de leur proposer des accompagnements sur-mesure notamment en vue de l'obtention d'une première fleur régionale.

Pour 2025 nous avons visité les communes de :

Arnac, Arpajon-sur-Cère, Auzers, Brezons, Chaliers, Chaudes-Aigues, Ferrières-Saint-Mary, Fridefont, Jaleyrac, Junhac, Laroquevieille, Lastic, Laveissière, Le Rouget-Pers, Leucamp, Lugarde, Madic, Marcolès, Massiac, Murat, Neuvéglise-sur-Truyère, Omps, Pailherols, Pleaux, Roumegoux, Saint-Cernin, Saint-Flour, Saint-Hippolyte, Saint-Ilide, Sansac-de-Marmiesse, Ségur-les-Villas, Ydes, Vebret, Menet, Ségur-les-Villas, Teissières-lès-Bouliès, Vebret, Vic-sur-Cère, Vieilleville, Ydes et Vitrac.

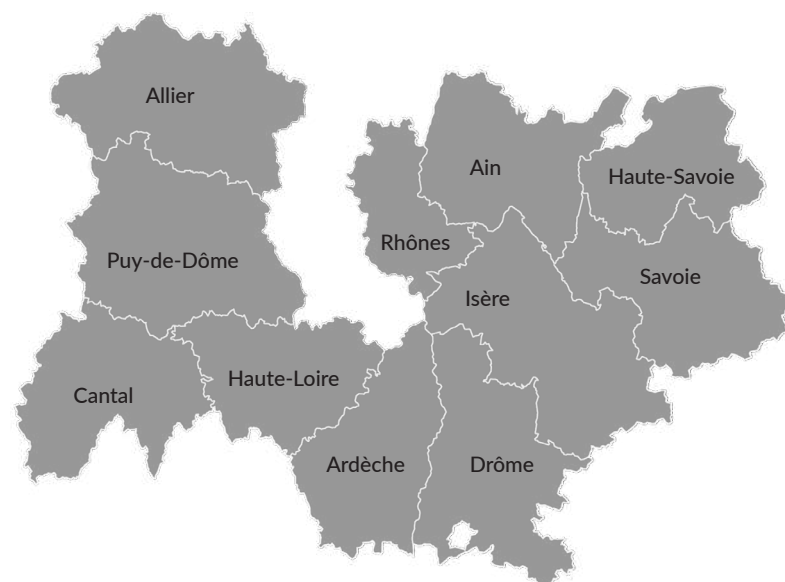
Le CAUE est également membre du jury régional qui décerne le palmarès national des «fleurs». Geneviève Roux se rend chaque année dans des départements de la région Auvergne Rhône Alpes pour participer à ces commissions. En 2025 elle a réalisé les tournées de l'Ain.



Mutualiser



Université d'été des CAUE à Annecy les 10, 11 et 12 septembre 2025



↑ Les 11 CAUE de la région Auvergne Rhône-Alpes engagés dans l'URCAUE.



A l'échelle régionale avec l'URCAUE ou à l'échelle nationale avec la FNCAUE, le CAUE du Cantal dispose d'outils de mutualisation et d'échange avec le réseau des CAUE.

Ces instances sont des lieux de valorisation des expériences départementales et de mise en commun de nos compétences et de nos moyens.

\\ L'union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes - URCAUE

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette structure en tant que Président, Jocelyne GLACE LE GARS Présidente du CAUE du Puy-de-Dôme et Clotilde FOURNIER Présidente du CAUE de l'Ain sont Vices-Présidentes, Gilles COMBELLE, Président du CAUE du Cantal assure les fonctions de Trésorier, Fabrice LARUE Président du CAUE de la Drôme est Secrétaire.

L'URCAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec

la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la DREAL.

Plusieurs actions sont menées à l'échelle des présidents, des directeurs et des équipes :

- Réunions des directeurs en présentiel et en visio.
- Réunions des présidents en présentiel et en visio.

Ces temps d'échanges permettent à l'ensemble de travailler sur le futur projet stratégique de l'union régionale.

\\ Le réseau national des caue, la fédération - FNCAUE

La Fédération Nationale des CAUE créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents

- ← Rencontre des directeurs en Ardèche
- ← Rencontre des directeurs en Haute-Loire

↓ Assemblée Générale de la FNCAUE
04 février 2025



organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

- **Réunions de la Commission Technique Permanente (CTP).** Composée de directeurs elle représente les régions et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail se réunissent autour de plusieurs thématiques.
- **CCN : travaux sur les perspectives de la future Convention Collective des CAUE.** Émilie Bernard participe à ce groupe de travail.
- **Groupe Financement des CAUE :** Depuis la réforme de prélèvement de la Taxe d'Aménagement menée en 2021 la collecte souffre de graves dysfonctionnements mettant en péril les équilibres financiers des CAUE. Ce groupe de travail a pour but de travailler avec les

↓ Universités d'été des CAUE
10 au 12 septembre 2025



ministères et notamment celui de Bercy afin que des solutions soient rapidement trouvées.

Le CAUE du Cantal est également régulièrement sollicité afin d'apporter son expérience de CAUE rural dans les travaux menés par la FNCAUE.

Émilie Bernard et Gilles Combelle participent aux rendez-vous annuels de la FNCAUE.

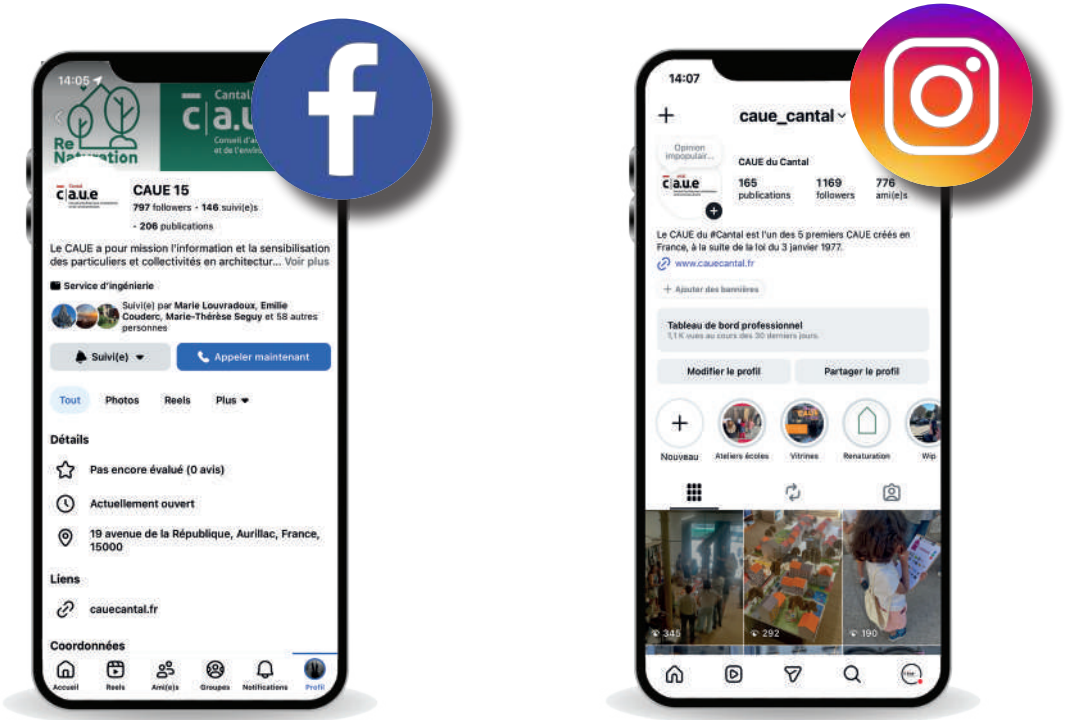
\\ Les universités d'été des CAUE

Les universités d'été des CAUE sont l'occasion pour nos organismes de mettre en commun nos travaux de manière large et transversale. Le CAUE du Cantal a fait le choix d'une participation complète de l'équipe à cette rencontre qui s'est tenue du 10 au 12 septembre à Annecy.

Au programme «Réparer le Futur» penser l'avenir des territoires sur le temps long pour s'adapter au changement climatique et écologique. Face aux ruptures à venir... la première étape consiste à les imaginer ! C'est à partir de ce postulat que les équipes des CAUE se sont réunies pour débattre, réfléchir, échanger, partager lors d'ateliers, de tables rondes ou de visites autour de trois axes : «Préserver nos ressources : l'eau et le sol», «Faire avec : prendre soin» et «Préparer demain : nouveau récit».

Suivez-nous

Vous pouvez retrouver toutes les actualités du CAUE du Cantal ainsi que le programme de nos manifestations sur nos réseaux sociaux et notre site internet :



@caue-15

@caue_cantal



www.cauecantal.fr

Vos notes

Area for handwritten notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.



Conception graphique : CAUE du Cantal

Impression : Zindex

Crédits photos : CAUE du Cantal,
(sauf page 05, Pierre Soissons)

Juin 2026



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
du Cantal

19 av. de la République, 15000 Aurillac | 04 71 48 50 22 | contact@cauecantal.fr | www.cauecantal.fr

CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER



PROGRAMME LEADER

AURILLAC
AGGLO

SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ

SUMÈNE-ARTENSE
COMMUNAUTÉ



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



*Pour plus d'informations visitez
notre site dédié :*

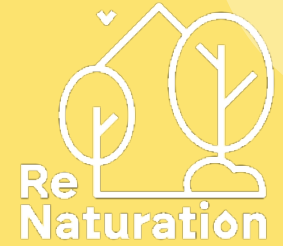


Le point de départ de ce projet est inspiré des besoins exprimés par les citoyens eux-mêmes : 85 % des Français considèrent important de vivre à proximité d'un espace vert. Ces préoccupations ne sont pas réservées aux territoires urbains, les territoires ruraux sont eux aussi confrontés à une imperméabilisation massive de leurs sols, à une disparition de la végétation en cœur des bourgs et à des problématiques de réchauffements climatiques.

La renaturation désigne une large gamme d'actions d'aménagement destinées à réduire le degré d'anthropisation d'un espace. Il s'agit d'apporter davantage de « nature » à un espace perçu comme trop artificiel.

La renaturation peut consister à revégétaliser, à remettre en eau, à désimperméabiliser les sols, dans un processus contraire à l'artificialisation pour aboutir à une situation nouvelle. Le terme est vaste et englobant: replanter des haies bocagères, réaliser des micro-implantation florales sur les trottoirs de centre-ville, creuser au bulldozer le bras mort comblé d'un cours d'eau...

CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER



P04
AURILLAC
AGGLOMÉRATION

P08
SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ

P12
SUMÈNE-ARTENSE
COMMUNAUTÉ

**AURILLAC
AGGLO**

**SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ**

**SUMÈNE-ARTENSE
COMMUNAUTÉ**

DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES ESPACES PUBLICS

Sansac de Marmiesse

RENATURATION :

Le paysage au service des territoires

Le travail mené autour d'Aurillac Agglo a été initié avec Madame Forestier, chargée de mission Petites Villes de Demain au sein d'Aurillac Agglomération, autour de la thématique de la désimpermeabilisation. Dans ce cadre, plusieurs communes labellisées PVD ont été accompagnées.

C'est notamment le cas de Velzic, Lascelles et Sansac-de-Marmiesse. Cette dernière a ainsi pu lancer un marché pour la requalification de sa place du commerce, un projet soutenu et cofinancé par l'Agence de l'eau au titre de la désimpermeabilisation.

La désimpermeabilisation répond à des enjeux actuels majeurs : la lutte contre les îlots de chaleur, en particulier lors des épisodes de canicule, le développement de solutions fondées sur la nature, une meilleure gestion des eaux pluviales, mais également des enjeux sociaux. Elle permet de créer des espaces publics de qualité, agréables, inclusifs et favorisant les usages, le vivre-ensemble et les temps de rencontre.



Un projet pour sécuriser le cœur du village

La commune de Sansac-de-Marmiesse lance, avec Aurillac Agglo et le CAUE du Cantal, un projet de requalification de la place du Commerce. L'objectif est de sécuriser les déplacements des piétons, notamment près de l'école, et de transformer la place, aujourd'hui dominée par la voiture, en un espace public convivial, végétalisé et partagé.

Repenser la place du commerce comme lieu de rencontre

Les premières orientations, issues de la concertation menée en 2021 avec les habitants lors de l'étude de l'agence *In Vivo* et du travail d'accompagnement du CAUE du Cantal, ont dessiné les grandes lignes du futur aménagement : un espace vivant, végétalisé et apaisé, propice aux échanges et aux rencontres.

Ces propositions ont visé à favoriser la qualité de vie, la sécurité des piétons et la convivialité du centre-bourg. Parmi les pistes étudiées ont figuré la création de zones modulables pour accueillir animations et moments de détente, ainsi que la désimperméabilisation des sols et la plantation d'essences locales pour renforcer le confort d'usage et la dimension environnementale du lieu.

Une démarche participative et une nouvelle étape engagée

Ce projet s'appuie sur une concertation élargie associant habitants, associations, parents d'élèves et partenaires institutionnels. La commune entre désormais dans une nouvelle phase : un maître d'œuvre a été sélectionné pour conduire l'étude de requalification de la place du commerce. Cette étape marque le début concret de la conception du projet, à partir des orientations définies par la commune avec l'appui du CAUE. Les premières études permettront de traduire ces intentions en propositions techniques et paysagères, en lien étroit avec les élus et les services communaux.

Avec cette démarche progressive et concertée, Sansac-de-Marmiesse confirme sa volonté de sécuriser les déplacements piétons et de redonner à son centre-bourg un rôle de lieu de vie, de rencontre et de bien-être, au service de tous ses habitants.

CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER



AURILLAC
AGGLO

SAINT-LOUR
COMMUNAUTÉ

SUMÈNE-ARTENSE
COMMUNAUTÉ

LECTURE DE PAYSAGE, par les cinq sens

LE GRAND PAYSAGE, un récit partagé du territoire

La Communauté de communes de Saint-Flour dispose de nombreux atouts et de dispositifs riches en matière de paysage, le «Pays d'Art et d'Histoire», l'Écomusée de la Margeride et bénéficie de paysages remarquables, en particulier les gorges ennoyées de la Truyère.

Dans ce contexte, la Communauté de communes a souhaité bénéficier d'un accompagnement autour de la valorisation des paysages. Celui-ci s'est traduit par des participations à des événements culturels, l'organisation de lectures de paysages à destination des publics adultes et scolaires, ainsi que l'initiation d'un travail sur des fiches paysagères.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des fiches réalisées par le «Pays d'Art et d'Histoire» en partenariat avec le CAUE sur le bâti, parfois annexées au PLUi afin de guider les particuliers dans leurs choix architecturaux et paysagers.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école de Ruynes-en-Margeride ont passé une matinée à l'Écomusée de la Margeride pour observer et représenter leur paysage à travers les cinq sens.



La visite a commencé par un tour rapide du jardin Saint-Martin, qui traverse différentes ambiances retraçant les paysages caractéristiques du territoire de la Margeride : forêts de résineux, landes, jardins rocailleux, etc. Cela a permis aux élèves de revoir les notions qu'ils avaient déjà abordées lors d'une précédente visite.

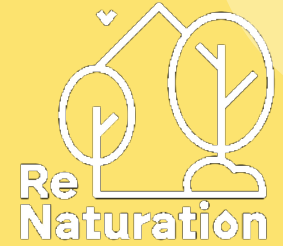
Lors de l'atelier « Le paysage de chez nous », les élèves, répartis en cinq groupes - vue, odorat, ouïe, toucher, goût - ont listé les mots décrivant leur environnement et choisi trois éléments à représenter sur une fresque collective :

Un élément naturel, un élément architectural et un énergétique.

Tout ces mots ont été réunies sur un grand dessin commun.

Peu à peu, la fresque a pris forme : collines, arbres, animaux, sons et sensations se mêlant pour créer un paysage «imaginé et imagé» de la Margeride.

CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER



Le deuxième atelier, consacré à la lecture de paysage, a permis aux élèves de mettre en pratique leur sens de l'observation.

À l'aide de cadres transparents et de feutres, ils ont choisi un point de vue et tracé les grandes lignes du paysage: horizon, masses, plans successifs.

Le dessin a ensuite été reporté sur papier et enrichi avec des couleurs et des textures. Ce travail a favorisé la précision



du regard, le vocabulaire descriptif et la créativité de chacun.

Ces ateliers leur ont permis de comprendre qu'un paysage ne se limite pas à ce que l'on voit : c'est aussi ce que l'on entend, sent, touche et goûte, un paysage vivant, sensible.

AURILLAC
AGGLO

SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ

SUMÈNE-ARTENSE
COMMUNAUTÉ

LA FORÊT, PATRIMOINE PAYSAGER

LES ENFANTS DU PATRIMOINE,
Le chemin des arbres à Champs-sur-Tarentaine

L'ARBRE,

un patrimoine paysager à préserver

La Communauté de communes de Sumène-Artense a souhaité engager un travail autour de la thématique de l'arbre et de la forêt. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été identifiées et mises en œuvre, ou sont en cours de préparation.

Parmi celles-ci, une action pédagogique intitulée « Les Enfants du Patrimoine », portée au niveau national par les CAUE, a été organisée sur le territoire. Par ailleurs, la création d'un Observatoire de l'arbre du Cantal est en cours de réflexion, s'appuyant notamment sur un concours photographique à destination des habitants, afin de valoriser les arbres remarquables et les paysages arborés du territoire.

Enfin, la Communauté de communes accueillera l'événement national « Les Nuits des forêts » en Sumène-Artense. Cet événement vise à mettre en lumière les trois grandes fonctions de la forêt : écologique, productive et sociale, et à sensibiliser les publics à la richesse et aux enjeux du patrimoine forestier.

L'édition 2025 des « Enfants du Patrimoine » s'est tenue cette année avec l'école de Champs-sur-Tarentaine, autour du patrimoine forestier. Les élèves ont appris à reconnaître les arbres, à découvrir les dynamiques végétales et à comprendre le cycle de la forêt.

La journée a commencé à l'école, suivie d'une marche jusqu'au « chemin des arbres », avec identification des différents arbres du village et de la lisière forestière. Trois temps ont structuré la journée : le matin, les CP, CE1 et CE2 ont participé aux animations du CAUE et du CPIE ; à midi, les CM1 et CM2 ont rejoint le groupe pour un pique-nique en forêt ; l'après-midi, les plus grands ont pris part aux ateliers.



